



Déclaration liminaire au CTA du 7 juin 2022

M. le Recteur, Mesdames et Messieurs les membres du CTA,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour aborder plusieurs points en vue de l'organisation de l'année scolaire prochaine.

Le gouvernement vient enfin de nommer le ministre de l'Éducation nationale. Le Sgen-CFDT invite ce gouvernement à privilégier la voie du dialogue social et de la co-construction pour le mandat qui s'ouvre. C'est pour notre organisation la seule voie à même d'affronter les défis majeurs auxquels est confronté notre système éducatif fragilisé. Les métiers de l'Éducation nationale enregistrent une perte d'attractivité que les quelques petits efforts budgétaires de ces dernières années sont loin d'avoir corrigé. Nous avons été nombreux à sonner l'alarme depuis une dizaine d'années à ce sujet et les dernières nouvelles concernant les concours de recrutement montrent que nous ne nous étions pas trompés. Le recrutement par job dating d'enseignants pour la prochaine rentrée est un affront de plus fait au professionnalisme et à l'engagement des professeurs pour mener à bien leurs missions.

Sortir du sous-investissement dans la reconnaissance des personnels implique pour le Sgen-CFDT une loi de programmation pluriannuelle pour revaloriser les rémunérations des agents de façon conséquente et sans se limiter aux débuts de carrière cette fois. Mais cette reconnaissance doit passer aussi par un changement de paradigme en termes de gestion humaine. Il est nécessaire de mieux considérer les agents, reconnaître leur expertise professionnelle, leur reconnaître une autonomie au travail pour construire au plus près des réalités locales les solutions pour mieux faire réussir tous les élèves. Car il faut construire une École qui prépare les enfants et les jeunes aux défis auxquels leurs générations feront face : transition écologique, transition numérique, exigences démocratiques.

Cela suppose pour le Sgen-CFDT : coopération, lutte résolue contre les inégalités de réussite scolaire selon l'origine sociale et donc investir dans l'accompagnement des élèves en prenant appui sur tous les professionnels qui y concourent.

Dans ce cadre, les politiques de jeunesse nécessitent une attention et un dialogue social plus forts et mieux structurés que ces dernières années autant pour partager la vision stratégique que pour améliorer les conditions dans lesquelles les personnels mettent en œuvre des politiques publiques ambitieuses au service de tous les publics.

Outre ces chantiers, le Ministre ne manque pas de dossiers à traiter très rapidement. Celui de la CDIisation des AED qui est en suspens depuis sa validation par l'Assemblée Nationale le 24 février dernier, nécessite un traitement rapide. La parution du décret d'application est très attendue par les collègues AED déjà en poste (et en particulier ceux qui arrivent au terme de leurs six années d'exercice) afin d'être enfin rassurés sur leur avenir. Les sollicitations des collègues AED (ou ayant occupé ces fonctions) sont nombreuses et il est urgent que chacun puisse obtenir des réponses.

Plus localement, les sollicitations d'AESH de notre académie sont nombreuses quant au refus qui leur est opposé lorsqu'ils font la demande bien légitime de bénéficier de l'octroi de leurs heures de fractionnement. Il avait été convenu lors du dernier Groupe de Travail sur l'organisation des PIAL que les têtes de PIAL et les coordonnateurs de PIAL recevraient des consignes pour les inviter à accéder à ces demandes. Pouvez-vous nous confirmer que cela est bien le cas ? Si cela n'a pas encore été fait, il est très urgent de le faire.

Par ailleurs, quelques collègues AESH nous font part de leur désarroi quand ils reçoivent un courrier les informant que leur contrat de 3 ans n'est pas reconduit sans même qu'on leur donne un motif. Cette décision de non renouvellement doit être motivée et le motif doit être communiqué à l'agent, cela est déjà bien assez difficile dans ces conditions.

Par ailleurs, pour revenir aux points à l'ordre du jour de cette séance, le Sgen-CFDT Picardie déplore la réception tardive des documents de travail (le jeudi après-midi pour le mardi suivant avec la particularité d'un lundi férié entre les deux) qui ne permet pas un travail de préparation de qualité par les représentants des personnels.

Concernant la répartition des postes d'AED, le Sgen-CFDT Picardie regrette vivement que les moyens soient toujours insuffisants au regard des besoins. Les deux derniers groupes de travail à ce sujet montrent que plusieurs situations restent problématiques et que les moyens octroyés ne permettent pas de couvrir tous les besoins remontés par les établissements. Le Sgen-CFDT Picardie ne votera donc pas favorablement sur ce point pour protester contre cette insuffisance.

Concernant la charte du télétravail en services et dans les EPLE, le Sgen-CFDT Picardie appelait de ses vœux l'élargissement de la possibilité de recourir au télétravail aux agents affectés en établissement depuis l'an passé. Cette charte est donc la bienvenue et nous espérons qu'elle permettra aux agents qui en expriment l'envie de pouvoir effectuer une partie de leur service en télétravail même si nombreux seront ceux qui ne pourront en bénéficier en raison de contraintes matérielles.

Pour terminer, concernant le Plan Académique de Formation, il serait vivement souhaitable que les collègues qui ont effectué une demande aient un retour rapide des formations pour

lesquelles ils sont retenus et que les dates desdites formations soient communiquées bien en avance. Actuellement, certains collègues découvrent par mail une convocation à une formation seulement 10 jours avant ce qui désorganise le travail en établissement.